

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Sorkil Pasta 25 ppm

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: 43/18/L-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0018847-0000

Table des matières

| | |
|---|----|
| Informations administratives | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) | 2 |
| 2. Composition et formulation du produit | 2 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide | 2 |
| 2.2. Type de formulation | 2 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence | 2 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s) | 3 |
| 5. Conditions générales d'utilisation | 24 |
| 5.1. Consignes d'utilisation | 25 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques | 27 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 28 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage | 29 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 29 |
| 6. Autres informations | 29 |

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

| |
|--------------------------|
| Sorkil Pasta AM |
| Sorkil Pasta PRO 25 |
| Roban Control Pasta Bait |
| Rodi Kill Pasta |
| Rodi Kill Pasta Pro |

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|--|-----------------|---|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | PelGar International Limited |
| | Adresse | 18 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon France |
| Numéro de l'autorisation | 43/18/L-000 | |
| Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 | LU-0018847-0000 | |
| Date de l'autorisation | 27/06/2018 | |
| Date d'expiration de l'autorisation | 01/07/2024 | |

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

| | |
|---|--|
| Nom du fabricant | PelGar International Limited |
| Adresse du fabricant | Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton Royaume-Uni |
| Emplacement des sites de fabrication | Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton Royaume-Uni |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|---|--|
| Substance active | 26 - Difenacoum |
| Nom du fabricant | PelGar International Limited |
| Adresse du fabricant | Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton Royaume-Uni |
| Emplacement des sites de fabrication | Prazska 54 280 02 Kolin République tchèque |

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|------------|---|------------------|------------|-----------|------------|
| Difenacoum | 3-(3-biphenyl-4-yl-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarin | Substance active | 56073-07-5 | 259-978-4 | 0,0025 |

2.2. Type de formulation

| |
|------------------------------|
| RB - Appât (prêt à l'emploi) |
|------------------------------|

3. Mentions de danger et conseils de prudence

| | |
|-----------------------------|---|
| Mention de danger | Risque présumé d'effets graves pour les organes sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .. |
| Conseils de prudence | Tenir hors de portée des enfants. Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Stocker dans un récipient fermé.

Garder sous clef.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Éliminer le contenu dans centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.

Éliminer le récipient dans centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris et/ou rats – réservé aux professionnels qualifiés – intérieur

| | |
|--|--|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Non applicable aux rodenticides |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: rat brun Stade de développement: adultes et juvéniles Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: souris domestique Stade de développement: adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Intérieur A l'intérieure des bâtiments |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appâts prêts à l'emploi à à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées ou des points d'appât couverts et protégés. |
| | Taux d'application: Souris : forte infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous |

Taux et fréquences d'application

les 2 mètres, faible infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.
Rats : forte infestation - jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres.

Dilution (%): /

Nombre et fréquence des applications:

Souris : forte infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres, faible infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.

Rats : forte infestation - jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel qualifié

Dimensions et matériaux d'emballage

Le produit se présente uniquement sous la forme de sachets distincts d'une contenance maximale de 10 kg.- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans boîte en carton doublée de polyéthylène ou en carton de 3 kg à 20 kg.

- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans bac, seau ou jerrycan de 3kg à 20kg.

- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans des sacs ou pochettes en papier/polyéthylène, aluminium/polyéthylène, papier/polyéthylène/aluminium ou polypropylène ou polypropylène stratifié ou PET/polyéthylène, avec ou sans emballage extérieur en carton, de 3kg à 20 kg.

- Plateau en plastique avec couvercle thermosoudé doté de 25g, 30g, 50g, 75g, 100g, 150g ou 200g d'appât, plusieurs plateaux (de 16 à 144) emballés dans un carton extérieur de 3kg à 14,4kg.

- Plateau en plastique avec couvercle thermosoudé doté de 25g, 30g, 50g, 75g, 100g, 150g ou 200g d'appât dans station d'appât pré-remplie ou rechargeable et inviolable, plusieurs plateaux (de 16 à 144) emballés dans un carton extérieur, blister, manchon en carton, sac thermoscellé ou sac en poly extérieur thermoscellé avec surcouvercle en carton de 3kg à 20kg

- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour souris, pré-remplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 10 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec surcouvercle en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour souris, pré-remplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 12 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec couvercle en carton. Emballé dans des cartons extérieurs contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

-Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 15 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou sac en poly extérieur thermosoudé avec couvercle en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 24 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

-Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour rats, préremplie ou rechargeable, contenant 10 ou 12 sachets de 10g, 12g ou 15g d'appât fixés sur une barre métallique fixe. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou sac en poly extérieur thermosoudé avec couvercle en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 4 à 72 unités de 3 kg à 20 kg.

-Tubes à mastic de 0.1kg , 0.15kg, 0.2kg ou 0.3 kg pour application au pistolet à calfeutrer. Tubes plastiques conditionnés en unités de 2, 4, 8 ou 12 dans un emballage extérieur en carton de 0,3 kg à 3,6 kg.

- « Saucisses » de 30g, 50g, 75g, 100g, 150g, ou 200g d'appât en film polyéthylène dans une enveloppe extérieure en collagène ou en polyéthylène, pour utilisation dans

des boîtes à appâts pour rats. Emballés en 16 à 144 unités dans un carton de fibres de 3kg à 20kg.
- Pâte libre en paquets en polypropylène ou polyéthylène pour application par couteau/spatule de décorateur de 3kg à 5kg.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir mode d'emploi

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir mode d'emploi

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Souris et/ou rats – réservé aux professionnels qualifiés – à l'extérieur autour des bâtiments

| | |
|--|--|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Non applicable aux rodenticides |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: House mouse Stade de développement: Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Extérieur à l'extérieur autour des bâtiments |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - appâts prêts à l'emploi à utiliser dans des boites d'appâtage sécurisées ou des points d'appât couverts et protégés. - Application directe d'un appât prêt à l'emploi dans le terrier. |
| Taux et fréquences d'application | Taux d'application: Souris : forte infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres, faible infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Rats : forte infestation - jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres. appât de terrier : 20 - 200 g d'appât par terrier. Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: Souris : forte infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres, faible infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Rats : forte infestation - jusqu'à 200g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres. Appât de terrier : 20 - 200 g d'appât par terrier. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel qualifié |
| Dimensions et matériaux d'emballage | - Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans boîte en carton doublée de polyéthylène ou en carton de 3 kg à 20kg. - Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans bac, seau ou jerrycan de 3kg à 20kg. - Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans des sacs ou pochettes en papier/polyéthylène, aluminium/polyéthylène, |

papier/polyéthylène/aluminium ou polypropylène ou polypropylène stratifié ou PET/polyéthylène, avec ou sans emballage extérieur en carton, de 3kg à 20 kg.

- Plateau en plastique avec couvercle thermosoudé doté de 25g, 30g, 50g, 75g, 100g, 150g ou 200g d'appât, plusieurs plateaux (de 16 à 144) emballés dans un carton extérieur de 3kg à 14,4kg.

- Plateau en plastique avec couvercle thermosoudé doté de 25g, 30g, 50g, 75g, 100g, 150g ou 200g d'appât dans station d'appât pré-remplie ou rechargeable et inviolable, plusieurs plateaux (de 16 à 144) emballés dans un carton extérieur, blister, manchon en carton, sac thermoscellé ou sac en poly extérieur thermoscellé avec surcouvercle en carton de 3kg à 20kg.

- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour souris, pré-remplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 10 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec surcouvercle en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour souris, pré-remplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 12 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec couvercle en carton. Emballé dans des cartons extérieurs contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 15 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou sac en poly extérieur thermosoudé avec couvercle en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 24 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour rats, préremplie ou rechargeable, contenant 10 ou 12 sachets de 10g, 12g ou 15g d'appât fixés sur une barre métallique fixe. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou sac en poly extérieur thermosoudé avec couvercle en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 4 à 72 unités de 3 kg à 20 kg.

- Tubes à mastic de 0.1kg, 0.15kg, 0.2kg ou 0.3 kg pour application au pistolet à calfeutrer. Tubes plastiques conditionnés en unités de 2, 4, 8 ou 12 dans un emballage extérieur en carton de 0,3 kg à 3,6 kg.

- « Saucisses » de 30g, 50g, 75g, 100g, 150g, ou 200g d'appât en film polyéthylène dans une enveloppe extérieure en collagène ou en polyéthylène, pour utilisation dans des boîtes à appâts pour rats. Emballés en 16 à 144 unités dans un carton de fibres de 3kg à 20kg.

- Pâte libre en paquets en polypropylène ou polyéthylène pour application par couteau/spatule de décorateur de 3kg à 5kg.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement (sauf lorsqu'il est appliqué directement dans les terriers.).
- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants.
- Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé. Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir mode d'emploi

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir mode d'emploi

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Rats - réservé aux professionnels qualifiés - Zones ouvertes extérieures et Décharges extérieures

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Ne s'applique pas aux rodenticides |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Brown rat Stade de développement: adultes et juvéniles. |
| Domaine d'utilisation | Autre Zones ouvertes extérieures et Décharges extérieures |

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:
Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appât sécurisés.
Points d'appâts couverts et protégés.
Application directe de l'appât prêt à l'emploi dans le terrier.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Rats : forte infestation - jusqu'à 200g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres.
Appât de terrier : 20 - 200 g d'appât par terrier.
Dilution (%): /
Nombre et fréquence des applications:
Rats : forte infestation - jusqu'à 200g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres.

Appât de terrier : 20 - 200 g d'appât par terrier.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel qualifié

Dimensions et matériaux d'emballage

Le produit se présente uniquement sous la forme de sachets distincts d'une contenance maximale de 10 kg.

- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans boîte en carton doublée de polyéthylène ou en carton de 3 kg à 20kg.

- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans bac, seau ou jerrycan de 3kg à 20kg.

- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans des sacs ou pochettes en papier/polyéthylène, aluminium/polyéthylène, papier/polyéthylène/aluminium ou polypropylène ou polypropylène stratifié ou PET/polyéthylène, avec ou sans emballage extérieur en carton, de 3kg à 20 kg.

- Plateau en plastique avec couvercle thermosoudé doté de 25g, 30g, 50g, 75g, 100g, 150g ou 200g d'appât, plusieurs plateaux (de 16 à 144) emballés dans un carton extérieur de 3kg à 14,4kg.

- Plateau en plastique avec couvercle thermosoudé doté de 25g, 30g, 50g, 75g, 100g, 150g ou 200g d'appât dans station d'appât pré-remplie ou rechargeable et inviolable, plusieurs plateaux (de 16 à 144) emballés dans un carton extérieur, blister, manchon en carton, sac thermoscellé ou sac en poly extérieur thermoscellé avec surcouvercle en carton de 3kg à 20kg.

- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour souris, pré-remplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 10 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec surcouvercle en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour souris, pré-remplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 12 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec couvercle en carton. Emballé dans des cartons extérieurs contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 15 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou sac en poly extérieur thermosoudé avec couvercle en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 24 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour rats, préremplie ou rechargeable, contenant 10 ou 12 sachets de 10g, 12g ou 15g d'appât fixés sur une barre métallique fixe. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou sac

en poly extérieur thermosoudé avec couvercle en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 4 à 72 unités de 3 kg à 20 kg.

- Tubes à mastic de 0.1kg , 0.15kg, 0.2kg ou 0.3 kg pour application au pistolet à calfeutrer. Tubes plastiques conditionnés en unités de 2, 4, 8 ou 12 dans un emballage extérieur en carton de 0,3 kg à 3,6 kg.
- « Saucisses » de 30g, 50g, 75g, 100g, 150g, ou 200g d'appât en film polyéthylène dans une enveloppe extérieure en collagène ou en polyéthylène, pour utilisation dans des boîtes à appâts pour rats. Emballés en 16 à 144 unités dans un carton de fibres de 3kg à 20kg.
- Pâte libre en paquets en polypropylène ou polyéthylène pour application par couteau/spatule de décorateur de 3kg à 5kg.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement (sauf en cas d'application dans les terriers).
- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants.
- Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé.

- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation conformément au code de bonnes pratiques en vigueur.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
 - Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
 - Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

| |
|---|
| / |
|---|

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Rats – réservé aux professionnels qualifiés – dans les égouts

| | |
|--|--|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Non applicable aux rodenticides |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: rat brun Stade de développement: Adultes et Juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Autre dans les égouts |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Les appâts prêts à l'emploi doivent être ancrés ou appliqués dans des postes d'appâtage empêchant l'appât d'entrer en contact avec les eaux usées. Points d'appâtage couverts et protégés. |
| Taux et fréquences d'application | Taux d'application: Jusqu'à 200g d'appât par regard. Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Jusqu'à 200g d'appât par regard. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel qualifié |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Le produit se présente uniquement sous la forme de sachets distincts d'une contenance maximale de 10 kg.- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans boîte en carton doublée de polyéthylène ou en carton de 3 kg à 20kg. - Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans bac, seau ou jerrycan de 3kg à 20kg. |

- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans des sacs ou pochettes en papier/polyéthylène, aluminium/polyéthylène, papier/polyéthylène/aluminium ou polypropylène ou polypropylène stratifié ou PET/polyéthylène, avec ou sans emballage extérieur en carton, de 3kg à 20 kg.
- Plateau en plastique avec couvercle thermosoudé doté de 25g, 30g, 50g, 75g, 100g, 150g ou 200g d'appât, plusieurs plateaux (de 16 à 144) emballés dans un carton extérieur de 3kg à 14,4kg.
- Plateau en plastique avec couvercle thermosoudé doté de 25g, 30g, 50g, 75g, 100g, 150g ou 200g d'appât dans station d'appât pré-remplie ou rechargeable et inviolable, plusieurs plateaux (de 16 à 144) emballés dans un carton extérieur, blister, manchon en carton, sac thermoscellé ou sac en poly extérieur thermoscellé avec surcouvercle en carton de 3kg à 20kg.
- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour souris, pré-remplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 10 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec surcouvercle en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.
- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour souris, pré-remplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 12 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec couvercle en carton. Emballé dans des cartons extérieurs contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.
- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 15 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou sac en poly extérieur thermosoudé avec couvercle en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 24 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.
- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour rats, préremplie ou rechargeable, contenant 10 ou 12 sachets de 10g, 12g ou 15g d'appât fixés sur une barre métallique fixe. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou sac en poly extérieur thermosoudé avec couvercle en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 4 à 72 unités de 3 kg à 20 kg.
- Tubes à mastic de 0.1kg , 0.15kg, 0.2kg ou 0.3 kg pour application au pistolet à calfeutrer. Tubes plastiques conditionnés en unités de 2, 4, 8 ou 12 dans un emballage extérieur en carton de 0,3 kg à 3,6 kg.
- « Saucisses » de 30g, 50g, 75g, 100g, 150g, ou 200g d'appât en film polyéthylène dans une enveloppe extérieure en collagène ou en polyéthylène, pour utilisation dans des boîtes à appâts pour rats. Emballés en 16 à 144 unités dans un carton de fibres de 3kg à 20kg.
- Pâte libre en paquets en polypropylène ou polyéthylène pour application par couteau/spatule de décorateur de 3kg à 5kg.

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les appâts doivent être appliqués de façon à ne pas entrer en contact avec l'eau et à ne pas être emportés.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

N'utilisez pas le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

voir mode d'emploi

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir mode d'emploi

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir mode d'emploi

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Grand public_souris_intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Mus musculus
Nom commun: Souris domestique
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Intérieur
A l'intérieur des bâtiments.

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:
Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des boites d'appâtage sécurisées.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Souris : Jusqu'à 40g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 à 5 mètres

Dilution (%):
Nombre et fréquence des applications:

Souris : Jusqu'à 40g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 à 5 mètres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans boîte en carton doublée de polyéthylène ou en carton jusqu'à 50g d'appât au total.
- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans bac, seau ou jerrycan jusqu'à 50g d'appât au total.
- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans des sacs ou pochettes en papier/polyéthylène, aluminium/polyéthylène, papier/polyéthylène/aluminium ou polypropylène ou polypropylène stratifié ou PET/polyéthylène, avec ou sans emballage extérieur en carton, jusqu'à 50g d'appât au total.
- Plateau en plastique avec couvercle thermosoudé doté de 25g ou 30g d'appât, un ou plusieurs plateau emballés dans un carton extérieur jusqu'à 50g d'appât au total.
- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour souris, pré-remplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 10g, 12g ou 15g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec surcouvercle en carton, jusqu'à 50g d'appât au total.
- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour rats, pré-remplie ou rechargeable, contenant des sachets de 10g ou 15g d'appât fixés sur une barre métallique fixe. Stations d'appât emballées en unités de 1 dans un emballage extérieur en carton, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou sac en poly extérieur thermosoudé avec couvercle en carton, jusqu'à 50g d'appât au total.
- « Saucisses » de 30g d'appât en film polyéthylène dans une enveloppe extérieure en collagène ou en polyéthylène, pour utilisation dans des boîtes à appâts pour souris, jusqu'à 50g d'appât au total.

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

voir mode d'emploi

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

voir mode d'emploi

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir mode d'emploi

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir mode d'emploi

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Grand public –rats- intérieur

| | |
|--|---|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Ne s'applique pas aux rodenticides |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Intérieur A l'intérieur des bâtiments. |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: appâts prêts à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées |

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Rats : jusqu'à 200 g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres.

Dilution (%):

Nombre et fréquence des applications:

Rats : jusqu'à 200 g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans boîte en carton doublée de polyéthylène ou en carton jusqu'à 150g d'appât au total.
- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans bac, seau ou jerrycan jusqu'à 150g d'appât au total.
- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans des sacs ou pochettes en papier/polyéthylène, aluminium/polyéthylène, papier/polyéthylène/aluminium ou polypropylène ou polypropylène stratifié ou PET/polyéthylène, avec ou sans emballage extérieur en carton, jusqu'à 150g d'appât au total.
- Plateau en plastique avec couvercle thermosoudé doté de 25g, 30g, 50g, 75g, 100g ou 150g d'appât, un ou plusieurs plateau emballés dans un carton extérieur jusqu'à 150g d'appât au total.
- Plateau en plastique avec couvercle thermosoudé doté de 25g, 30g, 50g, 75g, 100g ou 150g d'appât dans station d'appât pré-remplie ou rechargeable et inviolable, plusieurs plateaux emballés dans un carton extérieur, blister, manchon en carton, sac thermoscellé ou sac en poly extérieur thermoscellé avec surcouvercle en carton jusqu'à 150g d'appât au total.
- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour rats, préremplie ou rechargeable, contenant 10 ou 12 sachets de 10g ou 15g d'appât fixés sur une barre métallique fixe. Stations d'appât emballées en unités de 1 dans un emballage extérieur en carton, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou sac en poly extérieur thermosoudé avec couvercle en carton, jusqu'à 150g d'appât au total.
- « Saucisses » de 30g, 50g, 75g, 100g ou 150g d'appât en film polyéthylène dans une enveloppe extérieure en collagène ou en polyéthylène, pour utilisation dans des boîtes à appâts pour rats, jusqu'à 150g d'appât au total.
- Récipient en polypropylène ou en polystyrène de 150 g avec couvercle en plastique laminé thermosoudé dans des cartons en carton de fibres de bois, jusqu'à 150g d'appât au total.

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectées que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

voir mode d'emploi

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

voir mode d'emploi

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir mode d'emploi

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir mode d'emploi

4.7 Description de l'utilisation

Utilisation 7 - Grand public - Rats - extérieur autour des bâtiments

| | |
|--|---|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Non applicable aux rodenticides |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Extérieur extérieur autour des bâtiments |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: appâts prêts à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées |

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Rats : forte infestation - jusqu'à 200g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres
Dilution (%): /
Nombre et fréquence des applications:

Rats : forte infestation - jusqu'à 200g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans boîte en carton doublée de polyéthylène ou en carton jusqu'à 150g d'appât au total.
- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans bac, seau ou jerrycan jusqu'à 150g d'appât au total.
- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans des sacs ou pochettes en papier/polyéthylène, aluminium/polyéthylène, papier/polyéthylène/aluminium ou polypropylène ou polypropylène stratifié ou PET/polyéthylène, avec ou sans emballage extérieur en carton, jusqu'à 150g d'appât au total.
- Plateau en plastique avec couvercle thermosoudé doté de 25g, 30g, 50g, 75g, 100g ou 150g d'appât, un ou plusieurs plateau emballés dans un carton extérieur jusqu'à 150g d'appât au total.
- Plateau en plastique avec couvercle thermosoudé doté de 25g, 30g, 50g, 75g, 100g ou 150g d'appât dans station d'appât pré-remplie ou rechargeable et inviolable, plusieurs plateaux emballés dans un carton extérieur, blister, manchon en carton, sac thermoscellé ou sac en poly extérieur thermoscellé avec surcouvercle en carton jusqu'à 150g d'appât au total.
- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour rats, préremplie ou rechargeable, contenant 10 ou 12 sachets de 10g ou 15g d'appât fixés sur une barre métallique fixe. Stations d'appât emballées en unités de 1 dans un emballage extérieur en carton, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou sac en poly extérieur thermosoudé avec couvercle en carton, jusqu'à 150g d'appât au total.
- « Saucisses » de 30g, 50g, 75g, 100g ou 150g d'appât en film polyéthylène dans une enveloppe extérieure en collagène ou en polyéthylène, pour utilisation dans des boîtes à appâts pour rats, jusqu'à 150g d'appât au total.
- Récipient en polypropylène ou en polystyrène de 150 g avec couvercle en plastique laminé thermosoudé dans des cartons en carton de fibres de bois, jusqu'à 150g d'appât au total.

4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de

rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

voir mode d'emploi

4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

voir mode d'emploi

4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir mode d'emploi

4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir mode d'emploi

4.8 Description de l'utilisation

Utilisation 8 - Souris et/ou rats - professionnels - intérieur

| | |
|--|--|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Non applicable aux rodenticides |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: souris domestique Stade de développement: juvéniles et adultes Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: juvéniles et adultes |
| Domaine d'utilisation | Intérieur A l'intérieur des bâtiments. |

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:
appâts prêts à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Souris : forte infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres, faible infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.
Rats : forte infestation - jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres. Appâtage dans terrier: 20-200 g d'appât par terrier.

Dilution (%):

Nombre et fréquence des applications:

Souris :

forte infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres

faible infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.

Rats :

forte infestation - jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres

faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Le produit se présente uniquement sous la forme de sachets distincts d'une contenance maximale de 10 kg.

- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans boîte en carton doublée de polyéthylène ou en carton de 3 kg à 20kg.

- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans bac, seau ou jerrycan de 3kg à 20kg.

- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans des sacs ou pochettes en papier/polyéthylène, aluminium/polyéthylène, papier/polyéthylène/aluminium ou polypropylène ou polypropylène stratifié ou PET/polyéthylène, avec ou sans emballage extérieur en carton, de 3kg à 20 kg.

- Plateau en plastique avec couvercle thermosoudé doté de 25g, 30g, 50g, 75g, 100g, 150g ou 200g d'appât, plusieurs plateaux (de 16 à 144) emballés dans un carton extérieur de 3kg à 14,4kg.

- Plateau en plastique avec couvercle thermosoudé doté de 25g, 30g, 50g, 75g, 100g, 150g ou 200g d'appât dans station d'appât pré-remplie ou rechargeable et inviolable, plusieurs plateaux (de 16 à 144) emballés dans un carton extérieur, blister, manchon en carton, sac thermoscellé ou sac en poly extérieur thermoscellé avec surcouvercle en carton de 3kg à 20kg.

- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour souris, pré-remplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 10 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec surcouvercle en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour souris, pré-remplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 12 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec couvercle en carton. Emballé dans des cartons extérieurs contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

-Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou

rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 15 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou sac en poly extérieur thermosoudé avec couvercle en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 24 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

-Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour rats, préremplie ou rechargeable, contenant 10 ou 12 sachets de 10g, 12g ou 15g d'appât fixés sur une barre métallique fixe. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou sac en poly extérieur thermosoudé avec couvercle en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 4 à 72 unités de 3 kg à 20 kg.

-Tubes à mastic de 0.1kg , 0.15kg, 0.2kg ou 0.3 kg pour application au pistolet à calfeutrer. Tubes plastiques conditionnés en unités de 2, 4, 8 ou 12 dans un emballage extérieur en carton de 0,3 kg à 3,6 kg.

- « Saucisses » de 30g, 50g, 75g, 100g, 150g, ou 200g d'appât en film polyéthylène dans une enveloppe extérieure en collagène ou en polyéthylène, pour utilisation dans des boîtes à appâts pour rats. Emballés en 16 à 144 unités dans un carton de fibres de 3kg à 20kg.

- Pâte libre en paquets en polypropylène ou polyéthylène pour application par couteau/spatule de décorateur de 3kg à 5kg.

4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Souris: Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- Rats: Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.

Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).

Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale.

4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.9 Description de l'utilisation

Utilisation 9 - Souris et/ou rats - professionnels - à l'extérieur autour des bâtiments

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Non applicable aux rodenticides |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: juvéniles et adultes Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: juvéniles et adultes |
| Domaine d'utilisation | Extérieur à l'extérieur autour des bâtiments |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: appâts prêts à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées. |
| Taux et fréquences d'application | Taux d'application: Souris : forte infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres, faible infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Rats : forte infestation - jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres. Appâtage dans terrier: 20-200 g d'appât par terrier. Dilution (%): |

Nombre et fréquence des applications:

Souris :

forte infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres
faible infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.

Rats :

forte infestation - jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres
faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Le produit se présente uniquement sous la forme de sachets distincts d'une contenance maximale de 10 kg.

- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans boîte en carton doublée de polyéthylène ou en carton de 3 kg à 20kg.

- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans bac, seau ou jerrycan de 3kg à 20kg.

- Sachets de thé en papier comestible de 10g, 12g, 15g ou 20g dans des sacs ou pochettes en papier/polyéthylène, aluminium/polyéthylène, papier/polyéthylène/aluminium ou polypropylène ou polypropylène stratifié ou PET/polyéthylène, avec ou sans emballage extérieur en carton, de 3kg à 20 kg.

- Plateau en plastique avec couvercle thermosoudé doté de 25g, 30g, 50g, 75g, 100g, 150g ou 200g d'appât, plusieurs plateaux (de 16 à 144) emballés dans un carton extérieur de 3kg à 14,4kg.

- Plateau en plastique avec couvercle thermosoudé doté de 25g, 30g, 50g, 75g, 100g, 150g ou 200g d'appât dans station d'appât pré-remplie ou rechargeable et inviolable, plusieurs plateaux (de 16 à 144) emballés dans un carton extérieur, blister, manchon en carton, sac thermoscellé ou sac en poly extérieur thermoscellé avec surcouvercle en carton de 3kg à 20kg.

- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour souris, pré-remplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 10 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec surcouvercle en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour souris, pré-remplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 12 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec couvercle en carton. Emballé dans des cartons extérieurs contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 15 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou sac en poly extérieur thermosoudé avec couvercle en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 24 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

- Station d'appât inviolable en HDPE ou en polypropylène pour rats, préremplie ou rechargeable, contenant 10 ou 12 sachets de 10g, 12g ou 15g d'appât fixés sur une barre métallique fixe. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton, en blister, manchon en carton, sac thermosoudé ou sac en poly extérieur thermosoudé avec couvercle en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 4 à 72 unités de 3 kg à 20 kg.

- Tubes à mastic de 0.1kg , 0.15kg, 0.2kg ou 0.3 kg pour application au pistolet à calfeutrer. Tubes plastiques conditionnés en unités de 2, 4, 8 ou 12 dans un emballage extérieur en carton de 0,3 kg à 3,6 kg.

- « Saucisses » de 30g, 50g, 75g, 100g, 150g, ou 200g d'appât en film polyéthylène

dans une enveloppe extérieure en collagène ou en polyéthylène, pour utilisation dans des boîtes à appâts pour rats. Emballés en 16 à 144 unités dans un carton de fibres de 3kg à 20kg.

- Pâte libre en paquets en polypropylène ou polyéthylène pour application par couteau/spatule de décorateur de 3kg à 5kg.

4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Souris: Les postes d'appâtage doivent être inspectés au minimum tous les 2 à 3 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.
- Rats: Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne placer pas directement ce produit dans les terriers.

4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Professionnels qualifiés

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
 - Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
 - Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
 - Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
 - Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
 - Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
 - Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
 - Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
 - L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
 - Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
 - Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit. Les sites où l'appât de terrier est utilisé devraient être visités plus fréquemment que ceux où l'on utilise des boîtes à appâts sécurisées.
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
 - Les sites où l'application dans les terriers est utilisée doivent être visités plus fréquemment que les sites traités par applications dans des postes d'appâtage sécurisés.

- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
 - Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.
- Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous avez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.
- Appât en sachets: [pour les sachets ne pouvant être vidés - Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât].
 - Placez la pâte d'appâtage à l'aide d'un applicateur (spatule) suffisamment long pour réduire toute exposition des mains - évitez de toucher le seau.
 - Précisez comment nettoyer l'équipement (par exemple, la spatule) et éviter tout contact avec les résidus d'appât.

Grand public

- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
 - Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
 - Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
 - Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
 - Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
 - Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
 - Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
 - Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

Professionnels

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation. Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).
- Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
 - Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
 - Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple,

parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).

- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 2.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit.

Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.

Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant.

- Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.

Appât en sachets: Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

Pâte: Placez la pâte d'appâtage à l'aide d'un applicateur (spatule)

5.2. Mesures de gestion des risques

Professionnels qualifiés:

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation
- **Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).**
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement[sauf si autorisé en appâtage permanent].
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale.

Grand public:

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs. L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
- Éliminer les cadavres de rongeurs conformément à la réglementation locale

Professionnels:

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
 - ° **Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).**
 - ° Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
 - ° les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement.

En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [Tel: 8002 5500]».

- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Professionnels qualifiés:

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale
Le port de gants est conseillé.

Grand public et professionnels:

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 2 ans

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.